

1938 et 1939, ou les quatre exercices financiers du contribuable ayant pris fin pendant ces années-là;

Et que ladite taxe à option de 50 p. 100 sur les surplus de bénéfices soit imposée en sus de la taxe exigée du contribuable sur les mêmes bénéfices en vertu de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu mais que toute taxe exigible du contribuable en vertu de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, sur la partie de ses bénéfices qui dépassent la moyenne susdite, pourra être déduite à titre de dépense lorsqu'il s'agira d'établir les surplus nets de bénéfices imposables au taux susmentionné de 50 p. 100.

3. Que la taxe proposée à la résolution n° 2 puisse être substituée à la taxe proposée à la résolution n° 1, et que le contribuable soit libre de choisir entre le mode de taxation proposé à la résolution n° 1 et le mode de taxation proposé à la résolution n° 2.

4. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à pourvoir, au moyen de règlements, à la dépréciation et à l'amortissement des nouvelles usines et des nouvelles installations jugées nécessaires à l'exécution de commandes aux fins de de la guerre.

5. Que la présente loi soit applicable à l'année 1940, de même qu'à tout exercice financier se terminant cette année-là après le 31 mars 1940, et aux exercices financiers subséquents.

L'hon. H. H. STEVENS (Kootenay-Est) : Monsieur l'Orateur, je désire tout d'abord me joindre au ministre pour exprimer mon regret de voir que l'ancien ministre des Finances, l'honorable Charles Dunning, n'ait pu, à cause de son état de santé précaire, venir ici pour faire l'exposé budgétaire et que, de fait, il ait dû abandonner ses fonctions de ministre des Finances. Je suis persuadé que tous les honorables députés seront de mon avis si je dis que je déplore, non seulement son absence, mais aussi les raisons qui l'ont motivée.

De toute évidence, le fait d'avoir à soumettre un document aussi volumineux, ce dont le ministre s'est acquitté de façon très brillante, met dans une position désavantageuse celui qui doit le présenter sans avoir eu le temps de l'étudier et d'en peser chaque article. Je suis persuadé que la Chambre me permettra de passer rapidement en revue, et d'une façon plus ou moins décousue, je le crains, les remarques que le ministre a faites.

A mon sens, nous avons eu dans l'exposé qui nous a été fait une excellente analyse des facteurs économiques devant jouer un rôle dans le problème que nous devons envisager actuellement. Le ministre a passé en revue la situation telle qu'elle existe maintenant et telle qu'elle s'est présentée au cours des années dernières et, tout particulièrement, au cours des derniers mois qui viennent de s'écouler. Je suis d'avis qu'il a bien exposé son sujet et qu'il a bien établi les fondements des mesures proposées par la suite. Il a fait une déclaration sur laquelle je désire insister. Il a fait remarquer, ce qui est très à propos, que toute mesure prise à la présente

session pour augmenter le revenu, et, de même, tout exposé concernant les dépenses, doivent nécessairement être de caractère provisoire. Nous sommes de cet avis et c'est en grande partie pour cette raison et à cause des conditions auxquelles nous devons faire face que nous nous abstenons de critiquer les mesures du Gouvernement.

Il m'a fait plaisir aussi de constater que le ministre a insisté sur le fait que le Gouvernement devrait nécessairement procéder avec prudence dans les circonstances actuelles. Je le félicite d'avoir adopté cette attitude et j'ajouterai simplement que nous prions instamment le Gouvernement d'exercer la plus grande prudence non seulement dans l'imposition des nouvelles taxes mais surtout en ce qui a trait aux dépenses. Nous le disons avec les meilleures intentions possibles et, à cet égard, nous sommes d'accord avec l'opinion que le ministre a énoncée. On nous a fait remarquer que, selon toute probabilité, la guerre ne sera pas de courte durée. Les autorités britanniques agiraient en prévision d'un conflit devant durer au moins trois ans. Elles laissent même entendre que les hostilités peuvent être plus longues encore. Malgré notre désir de voir cesser ce conflit, je suis sûr que nous ne ferions pas preuve de sagesse en agissant comme si la guerre devait se terminer sous peu.

Il est encourageant de noter que les conditions se sont quelque peu améliorées récemment, mais, ainsi que notre chef et nous-mêmes nous y sommes engagés collectivement, je ne poursuivrai pas l'analyse de ces faits. Toutefois, je voudrais déclarer que je ne suis pas tout à fait de l'avis du ministre lorsqu'il a dit qu'avant le début des hostilités, pour se servir de ses propres termes, une vive reprise se faisait sentir. Je n'entends pas autrement contester cette affirmation qu'en manifestant une légère divergence de vues. On a parlé de la dernière guerre et je suis heureux de constater que le Gouvernement a étudié les événements de l'époque. Lorsque le Canada est entré dans la Grande Guerre de 1914, il n'avait absolument rien pour se guider tandis que maintenant les archives des différents ministères regorgent de documents constatant les erreurs, pourrais-je dire, et les réalisations, ce qui devrait maintenant être d'une grande utilité pour le Gouvernement dans la crise présente. L'exposé budgétaire nous prouve que le Gouvernement a tiré parti de ces renseignements et, à mon sens, nous devrions l'en féliciter.

Je suis d'accord avec le ministre quand il dit qu'il est impossible d'estimer le montant exact du revenu réalisable grâce aux mesures proposées à la Chambre. De plus, il serait évidemment impossible de prévoir